

Recherches sociographiques



Louis CORNELIER, *Devoirs d'histoire. Des historiens québécois sur la place publique*, Sillery, Septentrion, 2002, 131 p.

Nicole Gagnon

Volume 44, numéro 2, mai-août 2003

Gouvernance locale et économie sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/007710ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/007710ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, N. (2003). Compte rendu de [Louis CORNELIER, *Devoirs d'histoire. Des historiens québécois sur la place publique*, Sillery, Septentrion, 2002, 131 p.] *Recherches sociographiques*, 44(2), 408-409. <https://doi.org/10.7202/007710ar>

positions. Par exemple, dans les chapitres cinq et six, Gauthier critique le facteur de la dangerosité de l'accusé pour la société, dans le cas du maintien de la détention provisoire des conjoints violents. Mais sa critique se fonde essentiellement sur une perception : la décision de garder l'accusé sous verrous relèverait plus de pressions sociales et médiatiques que de critères légaux. Or, elle oublie ici l'idéal d'humanité qui anime le droit pénal canadien : la protection des personnes est un objectif fondamental du droit pénal depuis ses origines. Aucune mention n'est faite dans son texte de la nature des actes commis contre la conjointe, ni des risques pour celle-ci, et pour les enfants s'il y a lieu. Le critère de la protection de la société est examiné sans tenir compte des conséquences d'une remise en liberté pour les victimes. Cette prise de position permet à l'auteure d'affirmer ce qui suit : « Mais si l'intervenant libère provisoirement un accusé et que celui-ci commet une nouvelle infraction (faux négatif), l'intervenant et possiblement tout l'appareil pénal peuvent subir les contrecoups de cette erreur, d'autant plus si l'affaire est très médiatisée et que l'infraction est sordide » (p. 87). Voilà ce à quoi se résume ici une nouvelle agression, même « sordide », à l'égard de la conjointe : une simple question de mauvaise publicité. Cette optique d'analyse est à mille lieux des valeurs du droit pénal et minimise grandement la gravité des actes ayant conduit à une mise en accusation. Ce type d'affirmations démontre que l'auteure s'est peu documentée en droit pénal. La bibliographie de l'ouvrage le confirme. D'ailleurs, sur le plan de l'exactitude en droit, l'analyse laisse perplexe, car elle s'arrête au Code criminel de 1993. Or, le livre a été publié en 2001 et aucune référence aux dispositions actuelles du code, ni aux modifications qui y ont été apportées, n'est incluse.

Considérant que le traitement préférentiel des conjoints violents serait une idée qui « relève davantage du sens commun » ou serait « basée sur l'observation de quelques situations particulières » (p. 58), Gauthier procède à sa démonstration en retenant une définition stricte du terme traitement, limitant celui-ci à certaines des étapes procédurales du système de justice pénale. Mais est-ce vraiment là que se trouverait le traitement préférentiel ? Une comparaison entre la plainte déposée par la victime et le contenu des actes d'accusations aurait pu permettre de constater que la parole des victimes est partiellement écoutée par le système de justice : la violence subie est minimisée par les actes d'accusation. C'est ce qu'a démontré, en 2000, une autre thèse de doctorat, celle-ci en droit, de Lucille Cipriani. Mais la parole des victimes ne fait pas partie de la recherche de Gauthier. S'il y a préférence dans le traitement judiciaire des hommes violents, n'est-ce pas plutôt par rapport au sort réservé à leurs victimes qu'il faudrait se poser cette question ?

Josée NÉRON

Louis CORNELIER, *Devoirs d'histoire. Des historiens québécois sur la place publique*, Sillery, Septentrion, 2002, 131 p.

Sous un Krieghoff aguichant qui fait la page couverture, cet opusculé reprend dix-sept chroniques littéraires d'histoire québécoise, parues dans *Le Devoir*

de 1998 à 2001. Ça va d'une belle apologie de *La famille Plouffe* en regard du *Refus global*, tous deux cinquantenaires, à un plaidoyer pour *Le Canada : une histoire populaire*, « œuvre remarquable à plusieurs égards » (p. 127). L'ensemble concerne diverses parutions de l'heure, d'importance et notoriété variables, des savantes *Normes* de Maurice Séguin à « la bombe de Normand Lester ». Cornellier y met en scène plusieurs polémiques historiennes : Serge Gagnon contre Ronald Rudin, Pierre Tousignant contre Gérard Bouchard, Christian Dufour contre Mario Cardinal... - y compris la référence aux mythiques « querelles qui ont opposé l'école de Montréal à l'école de Laval » (p. 126), lesquelles se résument en fait au morceau de bravoure du Hamelin de jeunesse et à la grande empoignade « Wallot / Ouellet » dans les années 1970. Quant aux polémiques réelles qu'il rapporte, le chroniqueur y prend un prudent parti de spectateur à convictions nationalistes, tout en avouant « tirer un plaisir immense de ces chocs au sommet qui obligent aux remises en question et au qui-vive intellectuel » (p. 82).

Cornellier est bon lecteur. Il sait ramasser le contenu d'un ouvrage sans en déformer les thèses pour mieux les réfuter, travers auquel cèdent trop souvent les protagonistes du débat historiographique. Bon lecteur aussi en ce qu'il a l'enthousiasme facile : « un des plus importants essais québécois des dernières années », « le texte le plus remarquable de ce recueil », « une contribution époustouflante de justesse et de sensibilité », « un intellectuel imposant à la pensée profonde »... Professeur de littérature spécialisé dans l'essai, il est cependant en position faible comme critique de la raison historique, qu'il tend à ramener à la polémique idéologique, et il se qualifie mal comme arbitre de la pensée « profonde » ou « révolutionnaire ». Outre l'allégeance à Fernand Dumont, son jugement d'honnête homme se fonde sur la catégorie « réactionnaire / progressiste », prêt-à-penser récurrent de ses chroniques au *Devoir*, dont il n'use heureusement ici qu'avec parcimonie. Si précieux soient-ils pour signaler intelligemment les dernières parutions, ses comptes rendus journalistiques n'avaient pas assez de substance pour être convertis en oeuvre durable. L'intérêt du recueil, peut-être, c'était de ramener « sur la place publique » quelques titres trop oubliés, dont seulement deux coursiers pourtant de l'écurie Septentrion.

Nicole GAGNON

Département de sociologie,
Université Laval.

Bernard AUDET, *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France*, Québec, Éditions GID, 2001, 367 p.

L'auteur aborde son sujet de façon classique, en six chapitres qui vont de pair avec les gestes posés pour s'alimenter, depuis les cultures, la pêche et les cueillettes jusqu'à la consommation des denrées, en incluant les manières de table. On pourrait